

Délibération portant création du diplôme universitaire en sciences de l'information et des Bibliothèques « DUSIB »

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°92-25 du 9 janvier 1992 relatif à l'organisation de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques et notamment les articles 4 et 5 ;

Vu le protocole d'accord signé entre la Bibliotheca Alexandrina, la Bibliothèque nationale de France, l'école nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, l'université Senghor d'Alexandrie, l'association des Amis de la Bibliotheca Alexandrina prévoyant la mise en place d'une formation à distance, destinée aux professionnels.

Le conseil d'administration réuni le 27 juin 2017 en séance plénière, sous la présidence de Monsieur Marc Olivier Baruch, après en avoir délibéré, **approuve à l'unanimité la création du diplôme universitaire en sciences de l'information et des Bibliothèques « DUSIB »**.

L'ouverture dudit diplôme, les modalités d'évaluation et le règlement des études feront l'objet d'une convention spécifique entre l'université Senghor d'Alexandrie et l'école nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques.

La présente délibération sera transmise à la rectrice de l'académie de Lyon, Chancelière des universités. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire.

Fait à Lyon, le 27 juin 2017

Le président du Conseil d'Administration



M. Marc Olivier BARUCH

Le directeur



M. Yves ALIX